

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

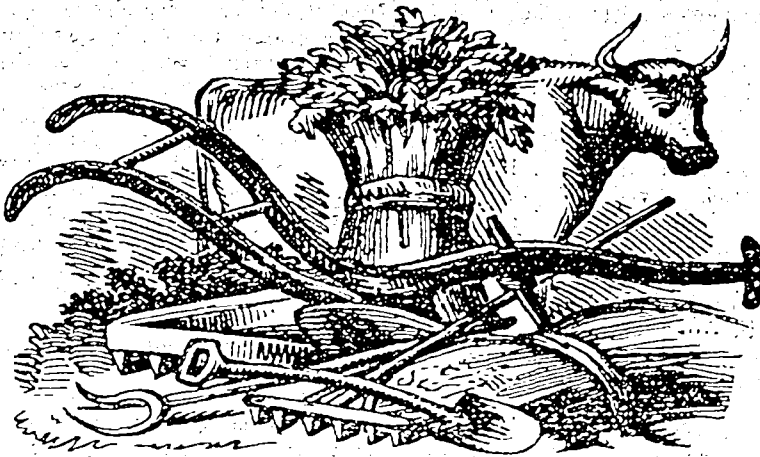
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arrérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Chaque abonné retardataire trouvera le COMPTE de ce qu'il doit pour abonnement à la Gazette des Campagnes, soit dans le numéro du 6 ou du 13 février dernier. Que l'on s'empresse de répondre à l'appel.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Choix de la vache.

Revue de la Semaine : Lettre de Notre Saint-Père Pie IX à M. Geddon Désilets, écrivain au Journal des Trois-Rivières.

— La loi des écoles au Nouveau-Brunswick. — Délibérations à la Chambre des Communes.

Sujets divers : Entretien des prairies et pâturages. — Nouveau fromage économique. — Délibérations du Conseil d'agriculture de la Province de Québec. — Nécessité de l'assolement en horticulture. — Les œufs des poules et ceux des canes.

Petite chronique : La tête de Saint-Joseph à St. Louis de Kamouraska. — Maladie épizootique parmi les animaux de basse-cour. — Le jardinage.

Recettes : Procédé pour distinguer les vins rouges ou non. — Fraude dans le commerce des farines, moyen de la reconnaître.

CAUSERIE AGRICOLE

CHOIX DE LA VACHE.

Dire que toutes les vaches ne se ressemblent pas sous le rapport de la quantité et de la qualité du lait produit, c'est énoncer rien de nouveau. Tout le monde reconnaît que l'abondance et la richesse du lait varient non-seulement suivant la race, mais encore suivant chaque individu d'une même race. Quelques vaches donnent un lait très-abondant, mais pauvre, d'autres livrent un produit très-riche mais en petite quantité, d'autres encore donnent un lait qui n'est ni abondant ni riche.

Ces faits sont parfaitement connus des cultivateurs, ils

savent que telle vache ne paie pas même la nourriture qu'elle prend ; cependant ils la conservent dans leurs étables ; tandis qu'ils auraient beaucoup plus d'avantage à l'engraisser et la livrer à la boucherie. Le manque de réflexion est ici la cause de tout le mal. Suivant la fertilité des pâturages et la quantité de fourrages récoltés, on calcule que l'on pourrait nourrir un certain nombre de vaches, et pourvu que ce nombre soit complet on s'occupe peu de choisir les bêtes qui se distinguent le plus par l'abondance et la qualité de leur lactation.

Dans le choix des vaches laitières, il n'y a aucun déboursé à faire, un jugement sain et un peu de réflexion et de calcul, voilà tout ce qui est nécessaire. L'homme vraiment désireux de se pourvoir de bonnes vaches laitières peut toujours y parvenir. Quelquefois il lui faudra du temps, mais avec de la persévérance, il atteindra sûrement son but.

Il fut un temps où l'on était généralement sous l'impression que l'abondance et la qualité du lait dépendaient surtout de la nourriture distribuée aux vaches. Aujourd'hui les opinions sont bien changées à ce sujet. Sans doute que la nature et la quantité des fourrages ont une large part dans la valeur du produit de la vache ; mais elles n'ont pas la part la plus large et les qualités de la bête priment celles de la nourriture. Qu'une vache soit bien ou mal nourrie, la richesse de son lait ne change pas sensiblement, la quantité seulement diminue. Dans une même étable, on voit des vaches, recevant la même alimentation, donner des produits différents en quantité et en qualité.

« Les fourrages, écrit un savant agronome, peuvent donner un goût plus agréable au lait, un peu plus de qualité même ; la qualité toutefois varie peu : quelle que soit la nourriture des vaches, bonnes ou mauvaises laitières, celles-ci donneront toujours un produit clair, aqueux, et celles-là un produit gras et riche en principes alimentaires. Les vaches nourries et fromagères empruntent à leur organisme lorsque la nourriture ne contient pas les matériaux nécessaires à un

bonne fabrication; la sécrétion peut diminuer, mais la qualité reste. Au contraire, donnez les fourrages les plus substantiels aux vaches qui produisent du lait maigre, la sécrétion n'en sera guère améliorée; les parties grasses et azotées contenues dans la nourriture, seront assimilées au profit de la graisse et de la viande ou rejetées dans les déjections."

Que l'on transporte une vache canadienne dans une localité quelconque, que l'on batte sa crème séparément, son beurre sera toujours plus coloré que celui des autres vaches soumises au même régime alimentaire et il conservera toujours le goût d'amandes qui lui est particulier. D'un autre côté, que l'on importe des vaches Ayrshires, qu'on les soumette au même régime que notre race canadienne et leur beurre n'aura ni la même couleur, ni le même goût que celui des vaches indigènes.

Dans une même étable, on voit des vaches donner 1 livre de beurre par 6 pots de lait, d'autres 1 livre par 7 pots de lait et d'autres même ne donnent 1 livre de beurre qu'avec 10 pots, et cependant toutes reçoivent la même nourriture, quelquefois même les dernières mangent plus que les premières. Ce qui prouve que la richesse du lait en crème, ou la production de beurre produite, dépend plutôt de l'aptitude que de la nourriture.

Les différences dans la richesse du lait chez les vaches soumises à la même alimentation sont parfois très-grandes. Il y a quelques années, nous voyions chez un voisin une vache de magnifique apparence dont le lait était si pauvre que vingt-quatre heures après la traite, la crème n'était pas beaucoup plus épaisse qu'une feuille de papier. On n'a pas calculé combien il fallait de ce lait pour former une livre de beurre; mais nous sommes certain que 18 à 20 pots auraient été à peine suffisants. Plus tard, cette vache fut vendue à un laitier de la ville au prix de \$40, et le laitier était bien content de son marché, car la vache, disait-il, *produisait beaucoup*.

La même raison n'existe pas pour les fabricants de beurre; cependant la plupart des cultivateurs estiment leurs vaches surtout d'après l'abondance de la lactation et ne se préoccupent que très-peu de sa qualité. Un voisin possède deux vaches, une de grande taille et l'autre de taille moyenne; la première consomme le double de fourrage ou d'herbe et donne moitié plus de lait que la seconde, mais chez toutes les deux la quantité de beurre est la même. Ce voisin voit cela, il sait que le beurre produit par sa grande vache lui coûte plus cher que celui de sa petite vache; cependant il préfère la grande et dit avec complaisance aux visiteurs: *C'est une excellente bête, elle donne 12 pots de lait par jour; et chacun d'être émerveillé*. L'autre vache, il la montre à peine, quoiqu'elle soit réellement supérieure.

Pour un cultivateur, fabricant de beurre, la qualité beurrière d'une vache doit passer avant toute autre. Cette question est la plus importante, et c'est d'elle surtout que l'on doit se préoccuper dans le choix de nos vaches, ainsi que dans l'amélioration et l'élevage de nos races de laiterie. Malheureusement, dans les exhibitions d'animaux, on oublie généralement de donner au progrès cette direction rationnelle. Dans quelques-unes de ces exhibitions, nous avons vu les experts rechercher de préférence les belles formes, l'ampleur du corps, l'embonpoint avancé. Ils semblaient juger avec les yeux du boucher qui ne peut calculer que la masse de viande que la bête donnera à la boucherie. Mais les formes, la beauté chez une bonne vache laitière ne sont pas les mêmes que chez les bêtes d'engrais, elles sont, on pourrait dire, tout-à-fait opposées; et les décisions prises

par ces experts étaient nécessairement erronées, les animaux primés étaient certainement ceux qui le méritaient le moins.

Dans d'autres exhibitions, on pousse plus loin l'investigation. Ici, les belles formes sont d'un faible poids dans la balance, les experts sont chargés spécialement d'assister à la traite, et basent leur jugement sur la quantité de lait donnée et l'apparence des mamelles. Cette manière de juger du mérite d'une vache est moins mauvais que la précédente; néanmoins elle est encore très-imparfaite. D'abord les fraudes sont plus fréquentes: on voit les exposants laisser accumuler le lait dans le pis, en s'abstenant de traire les vaches aux heures accoutumées tant que les experts n'ont pas rendu leurs décisions. Puis, comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas tant la quantité que la qualité du lait qui fera le grand produit en beurre.

La conséquence de cette manière d'agir, c'est que l'importante question de la production de beurre, attardée par l'ignorance des principes les plus élémentaires, n'a pas encore fait un seul pas vers le progrès. Des améliorations ont été introduites dans la manière de manipuler le lait, de le transformer en beurre; dans certaines localités, on fabrique du beurre plus recherché qu'autrefois; mais rien n'a été fait pour augmenter l'abondance de sa production. L'amélioration de nos animaux sous ce rapport n'a pas encore été touchée, c'est à peine si l'on soupçonne qu'il puisse y avoir amélioration à cet égard, et cette ignorance est préjudiciable à tout le monde: au producteur qui fait moins de profit et au consommateur qui paie plus cher.

Les mêmes principes sont applicables à la production du fromage. Il y a des vaches dont le lait est tellement clair qu'il caille difficilement même dans la saison la plus favorable; on n'y trouve que du petit-lait. En ce temps-ci, surtout, où l'on parle sérieusement de l'établissement de plusieurs fromageries, cette question acquiert une importance immense. Néanmoins, on ne se doute pas qu'il puisse y avoir quelque chose à changer et l'on ne crée aucun stimulant pour favoriser et encourager les améliorations en ce sens, on remarque la même insouciance dans la production du beurre.

Pour bien juger du mérite d'une vache laitière, le nourrisseur doit savoir trois choses: 1o. la proportion de beurre par pot de lait, 2o. celle du fromage, 3o. celle de résidus ou de petit-lait. Dans la pratique, rien de plus facile que d'arriver à cette connaissance; de sorte que tout cultivateur qui veut déterminer le mérite spécial de ses vaches laitières et en faire un bon choix peut à tout moment se pourvoir des données nécessaires.

La proportion de beurre, ou de caillé dans le lait, suivant qu'on veut faire du beurre ou du fromage, voilà la véritable boussole du producteur. Le jour où l'on sera convaincu de cette vérité et que l'on agira d'après cette conviction la production sera beaucoup plus abondante et aussi plus lucrative. Plus le lait fournira de crème ou de caillé, meilleur il sera. C'est la sélection intelligente surtout qui nous permettra d'atteindre ce but.

Nous possédons des exemples des admirables résultats que peut produire cette sélection. Il existe dans les îles de la Manche (English Channel) et surtout à Jersey une excellente petite race de vaches laitières; cette race fait l'admiration du monde entier, non pas par l'abondance de son lait, mais par sa richesse incomparable. Cette race est connue sous le nom d'Alderney. Au moyen d'une sélection intelligente et soutenue, ces vaches ont été amenées à donner en moyenne 1 livre de beurre par 4 pots de lait, les plus faibles

rendements sont de 1 livre de beurre par 5 pots de lait et les plus forts de 1 livre de beurre par 3 pots. On voit quelquefois les vaches Alderneys donner 16 livres de beurre par semaine ; leur rendement moyen est de 300 à 320 livres par année et cependant leur production moyenne de lait ne dépasse 2½ pots par jour pour tout le temps de la lactation.

Partout on peut obtenir des résultats analogues, car partout on possède les éléments qui ont amené les succès de la race Alderney. Cette race a été formée par le climat, une nourriture appropriée, une bonne sélection dans une race ayant déjà une forte tendance à la production d'un lait très-riche. Ces quatre éléments peuvent être réunis dans notre pays aussi bien que dans les îles de la Manche. Le Canada est parfaitement adapté à une production suffisante de plantes fourragères ; nous pouvons avoir les riches pâturages en été, de bon foin et des racines en hiver. Notre race est déjà fort remarquable pour la richesse de son lait et elles sont très-communes les races qui donnent un lait moins riche. Le climat seul est un peu moins favorable que celui de Jersey et de Gernessey ; mais il n'est pas assez rigoureux pour s'opposer au succès dans ce genre d'amélioration. On n'a donc qu'à se mettre à l'œuvre avec ardeur et bientôt le succès couronnera nos efforts.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Le *Journal des Trois-Rivières* est dans la joie et certes sa joie est bien légitime. Journal profondément catholique, désireux, avant tout, de soutenir les principes religieux qui font la base de toute société, il a combattu les grands combats de l'Eglise. La grandeur de la tâche qu'il s'est imposé ne l'a pas effrayé, le nombre et l'audace de ses ennemis n'ont pu le faire reculer ; comme un vaillant athlète, il s'est tenu dans l'arène, défiant et vainquant ses ennemis. Sa vaillance a fait l'admiration de tous les catholiques, ici aussi bien qu'à Rome, et Pie IX, qui sait par expérience le bien immense que produit un bon journal religieux, et qui ne laisse échapper aucune occasion de donner son appui moral à ceux qui osent soutenir les droits imprescriptibles de l'Eglise, vient d'adresser au propriétaire du *Journal des Trois-Rivières*, la plus belle récompense qu'un chrétien puisse ambitionner sur cette terre.

Cette récompense est une lettre de Notre Saint-Père, l'Immortel Pie IX, dans laquelle il félicite M. Gédéon Désilets d'avoir pris la défense de la Religion et appelle les bénédictions de Dieu sur son œuvre.

Ce n'est pas la première fois que M. Désilets reçoit quelque distinction de l'illustre Pontife qui dirige l'Eglise. Quelques mois auparavant, Sa Sainteté lui avait envoyé la distinction très-honorable de chevalier de l'Ordre de St. Grégoire, à l'occasion des services rendus comme Zouave pontifical. La nouvelle distinction que lui envoie le St. Père est comme le complètement de la première. Aussi est-ce avec grand cœur que nous le félicitons de l'honneur insigne que Sa Sainteté vient encore de lui décerner.

La lettre pontificale est ainsi conçue :

" A Notre Cher Fils le Chevalier GÉDEON DÉSILETS,
Trois-Rivières, Canada.

" PIE IX PAPE.

" CHER FILS, Salut et Bénédiction Apostolique.

" Le dévouement que Nous avons trouvé en vous, Cher Fils, lorsque vous êtes accouru ici avec d'autres braves enfants de votre patrie, pour la défense des droits de ce Siège

de Pierre, Nous le retrouvons en ce jour, et dans les témoignages de piété filiale que vous professez envers Nous, et dans la défense que vous avez entreprise de notre très-sainte Religion au moyen d'un Journal Catholique en votre pays, et enfin dans la noble disposition de votre cœur à revenir sous Nos drapeaux, si l'occasion s'en présente. C'est pourquoi Nous vous en témoignons Notre vive satisfaction et Nous prions Dieu que dans les présentes luttes de la plume que vous avez engagées, il éclaire et dirige tellement votre esprit, et donne à vos écrits une telle valeur que vous puissiez détourner vos lecteurs des erreurs, et incliner leur esprit à la pratique de la Religion et de la justice.

" Comme gage des faveurs célestes et de Notre paternelle bienveillance, Cher Fils, Nous vous donnons, dans l'effusion de Notre âme, la Bénédiction Apostolique.

" Donné à Rome près de St. Pierre le 27 Janvier 1872.

" De Notre Pontificat l'an vingt septième.

" PIE IX PAPE."

Afin de mieux faire comprendre à nos lecteurs toute la portée de cette lettre de Pie IX, nous leur mettons sous les yeux quelques extraits de l'article explicatif que le *Journal des Trois-Rivières* contient à ce sujet :

" Dans le cours de l'année dernière, Sa Sainteté eut la bonté de nous gratifier, malgré notre indignité, du titre de Chevalier de l'Ordre de St. Grégoire le Grand.

" Nous avons une grande dette de reconnaissance à acquitter envers Sa Sainteté. Le voyage à Rome de notre Evêque, Sa Grandeur Mgr. Lafèche, nous fournit une occasion favorable de remercier le Saint Père de son extrême bienveillance.

" Comme depuis notre retour de Rome nous avons engagé la lutte sur un autre terrain et avec d'autres armes, toujours pour la défense des mêmes droits de l'Eglise, sous la direction de notre Evêque, et que les principes de cette lutte, contenus dans le Programme Catholique du *Journal des Trois-Rivières*, et dans notre propre déclaration, au jour de notre entrée dans la lice, n'étaient pas agréables à plusieurs et même à de hauts personnages, nous avons pensé qu'il était opportun de profiter de la circonstance, pour soumettre notre entreprise à l'appréciation du Juge suprême des Pasteurs et des brebis.

" En conséquence, nous avons adressé à Sa Sainteté avec notre lettre une copie du célèbre Programme Catholique du *Journal des Trois-Rivières*, et une copie de notre déclaration. Ces trois documents suivent la lettre du St. Père dans le présent numéro. Nous les avons insérés dans notre mise en page absolument tels que nous les publions ci-dessous.

" Nos lecteurs verront que nous avons cherché à faire connaître au St. Père le vrai caractère de notre œuvre. Car le Programme est l'essence même du *Journal*. Les thèses que le *Journal* soutient sont les développements de son programme ; et nos lecteurs savent si nous avons été fidèles à l'exposition, à la défense et à l'application des principes du Programme Catholique, et de ceux de notre propre déclaration.

" Lorsque le Souverain Pontife reçut des mains de notre Evêque la lettre et les documents que nous lui envoyions, il les mit à part avec quelques autres lettres, afin de les considérer à loisir, selon qu'il s'exprima lui-même.

" Or, c'est après avoir considéré le tout si particulièrement qu'il a bien voulu nous adresser la lettre que nous présentons au public.

" Le Pape n'a donc rien trouvé dans notre Programme qui fût digne de blâme, rien qui méritât la moindre censure, si petite qu'elle fût : il ne l'a pas jugé inopportun.

Bien au contraire. Il a voulu honorer notre *Journal*, dont le programme est le symbole, du titre très-honorable de *catholique*. "Vous défendez notre sainte religion, nous a-t-il dit, au moyen d'un journal catholique. Il nous en a témoigné sa vive satisfaction. Il a même poussé la bonté jusqu'à prier Dieu de nous soutenir dans nos luttes....." Telles sont ses propres expressions. Enfin, comme gage de sa paternelle bienveillance et du secours d'en haut, il nous donne sa bénédiction apostolique.

"Que pouvions-nous espérer de plus, soit pour nous, soit pour notre œuvre? Certes, la faveur a dépassé de beaucoup notre espérance et notre mérite. Il est visible qu'elle nous a été accordée à raison de la grandeur de la cause.

"C'est donc avec une grande joie que nous offrons à la considération de nos lecteurs, de nos amis, de tous les diocésains des Trois-Rivières cette lettre si importante du Saint-Père....."

L'intérêt que méritent nos co-religionnaires du Nouveau-Brunswick, nous fait un devoir de suivre d'aussi près que possible les diverses phases que subit la situation des écoles dans cette Province. Un dégoûtant ministère, poussé par le fanatisme le plus éhonté, s'est arrogé le droit de persécuter les catholiques qu'il était appelé à protéger, et pour rendre ses persécutions plus efficaces, pour réussir plus complètement dans son œuvre de désorganisation, il s'est attaqué à l'enseignement. Il force les catholiques à contribuer au soutien d'écoles protestantes, ou plutôt athées puisqu'on en exclut toute instruction religieuse. Les lois ecclésiastiques ne peuvent permettre à nos co-religionnaires de laisser leurs enfants fréquenter ces écoles, ces sentines d'impiétés; de sorte que les catholiques du Nouveau-Brunswick sont obligés de s'imposer de nouveaux sacrifices pour soutenir des écoles de leur croyance ou de laisser croupir leurs enfants dans l'ignorance.

Si une telle injustice avait été faite à d'autres qu'à des catholiques, des troubles sérieux en auraient été la conséquence. Si, par exemple, le Gouvernement de la Province de Québec avait montré une semblable intolérance envers les protestants, on n'aurait pu trouver d'expressions pour flétrir une pareille conduite. Les meetings, les écrits et les discours incendiaires se seraient sans doute succédés sans interruption pendant des mois entiers, l'émeute n'aurait pas manqué de se jeter dans la rue et de lancer ses oris de mort contre le *papisme*.

Mais le catholique n'est pas un émeutier, son noble titre de disciple de Jésus Christ, le respect qu'il se doit à lui-même, ne lui permettent pas cette sale besogne. Quand il est persécuté, il ne pense pas à troubler la paix publique et à jeter sa patrie dans l'anarchie. Si ses principes religieux sont attaqués, il proteste contre l'injustice dont on se rend coupable à son égard; puis, confiant dans les promesses de son Divin Maître, il attend le triomphe du droit sur la force.

C'est ce que font en ce moment les catholiques du Nouveau-Brunswick. Sous la conduite de leur admirable clergé, ils signent actuellement une requête à leurs gouvernants, les priant de faire droit à leurs justes réclamations. Voici à ce sujet ce que nous lisons dans le *Moniteur Acadien*:

"Dimanche dernier, à l'issue de la Grand' Messe, Sa Grandeur Mgr. Sweeney invitait les fidèles qui encombraient l'église cathédrale à signer une pétition qui allait être présentée à la Législature, demandant que la loi scolaire fût amendée de façon à donner aux catholiques les mêmes droits et privilèges qui sont accordés aux protestants de la Province de Québec. Nous ne devons rien négli-

ger, a dit Sa Grandeur, pour obtenir justice et nous devons employer tous les moyens constitutionnels à notre disposition. Renouvelons à la Législature notre profession d'attachement à l'éducation religieuse, nous aurons la conscience d'avoir accompli notre devoir; et si nous sommes obligés de recourir à d'autres moyens, nous pourrions dire à nos adversaires que nous avons épuisé tous les autres.

"La pétition est restée dans l'église toute la journée, et un grand nombre de personnes y ont apposé leur signature."

Cette pétition est ainsi conçue:

"A l'Hon. L. A. Wilmot, Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick;

"A l'Honorable Conseil Législatif;

"A l'Honorable Assemblée Législative;

"La Pétition des Catholiques soussignés, habitants de _____, expose humblement:

"Que l'expérience de l'année dernière a prouvé que toutes leurs appréhensions touchant l'opération pratique de l'Acte des Ecoles Communes de 1871 sont bien fondées.

"Que vos pétitionnaires ne peuvent pas envoyer leurs enfants aux écoles établies sous cet acte sans violer leur conscience, attendu qu'ils regardent comme un devoir très-sacré de procurer à leurs enfants une éducation religieuse et qu'ils croient que cela ne peut se faire qu'en les envoyant à des écoles dans lesquelles est donnée cette instruction religieuse qu'ils approuvent et où l'on prend soin d'imprégner leur esprit et leur cœur de la connaissance de l'amour de Dieu.

"Qu'il est très-injuste de les forcer de contribuer au support d'Ecoles dont, comme on le sait maintenant, leurs enfants sont "pratiquement expulsés" ou exclus par l'acte des Ecoles de 1871, et les règlements passés par le Bureau d'Education pour donner effet à cet acte.

"Que vos pétitionnaires demandent respectueusement que l'Acte des Ecoles Communes soit amendé de façon à conférer à la minorité catholique de cette province les mêmes droits et privilèges par rapport à l'éducation qui ont été si libéralement et si promptement accordés à la minorité protestante de la Province de Québec.

Qu'ainsi justice sera faite, les consciences seront apaisées, la paix et la concorde, la bonne volonté et l'harmonie seront rétablies, et le bien être de toute la population de cette province sera promu.

"Et vos pétitionnaires ne cessent de prier."

Les justes demandes des catholiques du Nouveau-Brunswick seront-elles écoutées? Les fanatiques auteurs de la dernière loi des écoles seront-ils assez sages pour reculer devant la honte universelle dont cet acte les couvre? Cela n'est pas probable; ils semblent bien décidés à maintenir leur position. Mais si les catholiques ne réussissent pas, ils auront rempli le devoir de leur conscience et les conséquences retomberont sur la tête de ceux qui n'ont gouverné que pour persécuter.

— Les travaux de la Chambre des Communes du Canada marchent rapidement. Des questions d'une haute importance, intéressant notre prospérité générale, sont à tout moment amenés sur le tapis. Nos représentants méritent certainement une bonne note pour la noble émulation qu'ils montrent dans l'accomplissement de leurs devoirs. Il semble qu'ils s'étudient à bannir de leurs séances toutes les discussions oiseuses pour ne s'occuper que du bien général de la Puissance.

Malheureusement l'agriculture n'a encore qu'une bien faible part dans les travaux de la Chambre; le commerce et la navigation ont à eux seuls occupé presque tout le temps de nos représentants; mais nous ne voulons pas être

trop exigeants et nous espérons qu'en temps et lieu, on s'occupera sérieusement des grands intérêts de l'industrie agricole et que l'on travaillera à son amélioration avec le même soin que l'on accorde au commerce et à la navigation.

Parmi les importants sujets soumis à la considération de la Législature, nous devons signaler le projet de construction de quelques nouveaux canaux, considérés comme absolument nécessaires aux besoins croissants de notre commerce, tels que le canal de la Baie-Verte, de la Rive sud du Saint-Laurent aux Cascades et des Rapides Culbute sur l'Ottawa; puis l'introduction d'une résolution demandant l'entrée en franchise des matières brutes employées dans nos manufactures. Cette dernière mesure est considérée par tous les hommes compétents, comme un des moyens les plus propres à assurer les succès des manufactures.

Il a été présenté un bill pourvoyant à la protection des voyageurs sur les navires et vapeurs transatlantiques. Ce bill a été soumis à la Chambre afin de prévenir autant que possible le retour des naufrages désastreux dont nos côtes ont été les témoins pendant ces dernières années. Tout le monde est convaincu de la nécessité d'une législation efficace à cet égard; aussi le bill rencontre-t-il dans son ensemble l'approbation de tous les membres, tant oppositionnistes que ministériels.

En outre, près de deux cents pétitions, venues de toutes les parties de la Puissance, et demandant la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes, ont été mises devant la Chambre qui les prendra, nous n'en doutons pas, en sérieuse considération.

Dans une des dernières séances parlementaires, Sir John MacDonal a présenté un bill relatif aux élections. Nous en donnerons prochainement une analyse.

Entretien des prairies et pâturages

Vous prenez toujours dans votre pré comme dans une armoire, dit *Gobin*, mais sans jamais y rien remettre; est-il surprenant qu'il se vide? Vous ne l'entretenez pas en détruisant les mauvaises herbes qui pullulent plus vite que les bonnes. Si les plantes naturelles du sol reparaissent, il faut enrichir le sol pour le rendre capable d'en porter de meilleures. En un mot, il faut le fumer, dit *M. de Gasparin*: Quand vous l'aurez enrichi, c'est lui qui vous enrichira.

Il ne faut pas perdre de vue qu'une prairie n'arrive qu'après plusieurs années à un bon état d'entretien et de production, et qu'elle ne rend qu'autant qu'on lui donne. Comme elle est la base de toute exploitation agricole, il ne faut rien négliger pour son établissement, son entretien et son amélioration. De là dépendent les succès auxquels tout cultivateur aspire.

Les composts pour amender les prairies et pâturages se font à toutes les époques de l'année, à l'ombre avec des lits successifs de paille, herbes sèches, feuilles, roseaux, marne fine, plâtre, fumier, terre de fossés et de mares, gazons, boues, tourbe, tannée, cendres surtout, mares de pommes et de graines oléagineuses et avec divers aliments minéraux, sarclages de toute espèce de débris végétaux et animaux, fréquemment arrosés d'eau de cour, de cuisine, lessive, purin, et au moyen de trous perpendiculaires. Il n'est pas indispensable que toutes les matières indiquées ci-dessus entrent dans les composts, mais il est important d'utiliser tous les débris quelconques susceptibles de décomposition. Quand la fermentation est trop forte, on l'arrête par de nouveaux arrosages. Pour faciliter la décomposition des composts, on les remue après le 2^e et le 3^e mois, puis on les recouvre de

terre.—Si on y met de la chaux vive sans eau et sans qu'elle soit en contact immédiat avec le fumier, ou si on arrose avec de l'eau de chaux, leur action est puissante sur les pâturages.

Les plus fortes proportions qu'on trouve dans l'analyse des arbres de prairies sont en silice, potasse et chaux; on doit, en conséquence, par les engrais et amendements, chercher à restituer au sol les éléments qu'il perd. Les composts formés de boues de rues, cendres de bois et chaux doivent donc être un amendement convenable.

Il est fort utile de ramasser les feuilles de peuplier qui jonchent l'herbe des prairies pour en faire des composts. On n'a pas assez remarqué peut-être que l'herbe des prés naturels est toujours claire et chétive sous les peupliers. C'est moins l'ombre et les racines que les feuilles qui produisent cet état, à cause de leur acidité.

Pour conserver les principes ammoniacaux du fumier, il est essentiel de n'introduire la chaux que lorsque sa décomposition est achevée, en le remuant et pendant le temps nécessaire pour que les blocs de chaux puissent facilement se réduire en poudre. Quinze jours avant l'épandage des composts suffisent.

Il serait peut-être préférable de remplacer la chaux, qui a pour effet de chasser l'ammoniaque des engrais animaux, par de la marne bien fine et par tout autre calcaire en poudre ou mieux de faire deux tombes composées: l'une de terre, végétaux, débris, fumier, etc., l'autre de 4/5^e de terres et 1/5^e de chaux. Cette dernière ne serait répandue qu'après la première. En agissant ainsi on serait certain de ne perdre aucun des principes fertilisants du fumier.

Nouveau fromage économique

La *Revue d'Economie Rurale* informe qu'un agronome italien vient de faire une découverte dont nos fermières pourront faire l'essai sans grande dépense. Il s'agit d'un fromage économique qui se recommande, d'après son inventeur, par son bon marché et ses qualités nutritives. Voici en quoi consiste le procédé: On fait cuire une certaine quantité de patates que l'on réduit ensuite en pâte; puis on ajoute une chopine de lait par chaque fraction de 5¹/₂ livres de patates; on sale convenablement et on mélange intimement. Après quatre ou cinq jours de repos, on malaxe de nouveau cette pâte. Au bout de quinze jours, on a un fromage très bon à manger, qui se conserve frais en le tenant dans un lieu bien aéré: très-bon, n'est peut-être pas le mot.

Délibérations du Conseil d'agriculture de la Province de Québec

Montréal, 3 mars 1873.

Présents: L'Hon. J. O. Beaubien, MM. L. Beaubien, Benoit, Browning, Blackwood, Faribault, Gaudet, Lévesque, Marsan, Massue, Sommerville et Tassé.

Les procès-verbaux de la dernière assemblée sont lus et approuvés. Le Secrétaire fait la lecture d'une lettre de M. Joly, expliquant qu'il ne pourra pas se rendre à cette assemblée avant le quatre courant.

Lecture d'une résolution des directeurs provisoires de l'École d'Agriculture de Compton, annonçant au Conseil qu'ils ne peuvent accepter les conditions offertes dans la résolution du Conseil en date du 14 novembre 1872.

Résolu: Que l'Hon. Commissaire de l'Agriculture et M. le président du Conseil soient priés de faire et de présenter au Parlement fédéral, une pétition conformément à la motion du Révd. Messire Tassé, adoptée à la séance du Conseil, en date du 14 novembre 1872.

Lecture des procès-verbaux du Comité exécutif de ce Conseil. La considération de ce rapport est remise à demain.

Lecture des pétitions des Sociétés d'Agriculture de Huntingdon Nos. 1 et 2, Ottawa, Beauce, Chambly, Champlain, Charlevoix No. 2, Lévis, St. Hyacinthe, Richmond, Drummond No. 2, Richelieu et Yamaska, demandant d'être exemptées du concours des terres les mieux tenues, pour les raisons y mentionnées; et lecture d'une pétition des habitants d'une partie du comté de Dorchester demandant la permission de former une seconde société d'agriculture dans ce comté.

M. Marsan, secondé par M. Blackwood, fait motion: Que toutes les pétitions des Sociétés d'agriculture demandant certains changements dans le programme de cette année ainsi que celles des habitants du comté de Dorchester, soient référées au Comité exécutif.

L'Hon. J. O. Beaubien, secondé par M. Lévesque, fait motion: Que cette partie du rapport du comité exécutif qui demande à ce que toute motion tendant à affecter la direction ou la régie des Sociétés d'agriculture soit référé au Comité exécutif, soit adopté.—Adopté.

Et le Conseil s'ajourne à demain matin, à 10 heures A. M.

MARDI, 4 MARS, 10 HEURES, A. M.

Les mêmes étant présents, le secrétaire fait la lecture du rapport du Comité exécutif sur les différentes pétitions qui lui ont été soumises.

M. Lévesque, secondé par l'Hon. J. O. Beaubien, fait motion: Que le rapport du Comité exécutif soit amendé de manière à ce que les conclusions de la pétition du comté de Joliette soient accordées à la condition que cette Société dépose le montant destiné à l'achat d'un étalon entre les mains du Conseil; et que cette somme soit retenue sur l'octroi du Gouvernement comme garantie de la bonne foi de sa demande et qu'elle ne soit payée que sur la présentation d'un certificat d'achat.

Pour: MM. J. O. Beaubien, Blackwood, Benoit, Faribault, Lévesque et Marsan.—6.

Contre: MM. L. Beaubien, Browning et Tassé.—3.

M. Benoit, secondé par M. Faribault, fait motion: Que le rapport du Comité exécutif soit amendé quant à la pétition du comté de Chambly, de la même manière que celle du comté de Joliette. (Adoptée sur même division)

L'Hon. J. O. Beaubien, secondé par M. Marsan, fait motion: Que le rapport du Comité exécutif quant à la pétition de la Société d'Agriculture No. 2 de Charlevoix soit amendé de la même manière que celles de Joliette et Chambly. Adoptée sur même division.

Le Conseil confirme la décision du Comité exécutif pour les pétitions des Sociétés d'Agriculture de Richmond, Drummond No. 2, Ottawa No. 2, et Huntingdon Nos. 1 et 2. Ces Sociétés sont exemptées de tenir un concours des terres les mieux tenues en raison de la disposition particulière, dans ces comtés, du terrain qui ne se prête pas à ces sortes de concours.

Le Conseil confirme la décision du Comité exécutif au sujet des pétitions des Sociétés d'Agriculture de Beauce, Champlain, Lévis, St. Hyacinthe et Yamaska; ces sociétés ne peuvent être exemptées de tenir un concours pour les terres les mieux tenues.

Le Secrétaire continue la lecture du Rapport des délibérations du Comité exécutif et après quelques changements, l'Hon. J. O. Beaubien, secondé par M. Lévesque, fait motion que le Rapport du Comité exécutif soit adopté tel qu'amendé. (Adopté).

M. Faribault, secondé par M. Blackwood, fait motion: qu'en conformité à la demande du Comité exécutif, les seuls comités ou commissions permanentes pour l'avenir seront le Comité exécutif, le Comité des Expositions et celui des Ecoles d'agriculture en date du 12 Octobre 1869. (Adopté). Et le Conseil s'ajourne à 1 30 heures, P. M.

SEANCE DE 1.30 P. M.

Les mêmes étant présents, le Secrétaire fait lecture de la résolution du Comité exécutif sur la question du journal d'agriculture et après discussion il est résolu: Que l'interprétation des clauses 5 et 7 de la 36ième section, de la 32ième Victoria,

chap. XV, soit soumise aux officiers en loi de la couronne afin d'établir si le Conseil d'Agriculture a le droit de régler l'emploi de tous les fonds des Sociétés d'Agriculture de comté ou s'il n'a de contrôle que sur l'emploi d'un tiers de la subvention du Gouvernement pour les fins spéciales telles qu'indiquées dans la clause cinq; et que dans le cas où la réponse serait que le Conseil peut ordonner la manière dont tous les fonds devront être employés, le Comité exécutif pourra prendre action sur la résolution du Conseil en date du 14 novembre 1872, concernant l'établissement d'un journal agricole à sa prochaine séance.

Le Secrétaire soumet le Rapport de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne. Ce Rapport est référé au Comité des Ecoles.

Le Secrétaire soumet les différents traités d'agriculture qui ont été envoyés au Bureau du Conseil conformément à l'annonce publiée dans les divers journaux offrant une récompense de \$300 et une médaille en or pour le meilleur traité d'agriculture pratique, etc., suivant la résolution de ce Conseil en date du 27 octobre 1870.

M. Massé, secondé par M. Browning fait motion: Que MM. Tassé, Lévesque, Cassavant et Blackwood, forment un comité pour examiner les différents traités d'agriculture qui ont été envoyés au Conseil en vertu de certaines annonces faites dans les journaux et faire rapport. (Adopté).

M. Browning, secondé par M. Tassé, fait motion: Que l'Hon. Commissaire de l'agriculture soit prié de vouloir bien faire la nomination des membres du Conseil des Arts et Manufactures le plus tôt possible; attendu que la nomination de ces membres est absolument nécessaire pour compléter l'organisation de la prochaine Exposition Provinciale. (Adopté).

Le Conseil confirme la décision du Comité exécutif au sujet de la pétition de plusieurs habitants du comté de Dorchester demandant la formation d'une seconde société d'agriculture dans ce comté.

Et le Conseil s'ajourne.

(Par ordre), GEORGE LECLER, Secrétaire, C. A. P. Q.

Nécessité de l'assolement en horticulture

Aujourd'hui que le goût de l'horticulture est entré dans toutes les classes de la société, et que la mode des jardins se généralise de plus en plus, il ne nous paraît pas inopportun d'entretenir nos lecteurs d'une question intéressante qui, si elle était plus connue, éviterait aux amateurs bien des déceptions, bien des insuccès: nous voulons parler de l'assolement en horticulture.

L'assolement dont on ne parle guère que lorsqu'il s'agit d'agriculture, consiste à approprier chaque culture au terrain qui lui convient; il implique aussi que les plantes se succèdent de telle façon, que chacune d'elles ne demeure pas trop longtemps ou ne revienne pas trop souvent sur le même terrain, et ne l'épuise pas des principes nécessaires à son existence, ou bien que l'ordre de succession des plantes soit réglé de telle manière qu'elles se nuisent réciproquement le moins possible et qu'elles se servent au contraire mutuellement de préparation. Enfin, il faut qu'entre les semis ou la plantation de chaque espèce, il s'écoule un espace de temps suffisant pour permettre de faire subir au sol les modifications ou les préparations nécessitées par sa nature, la saison ou autres circonstances locales. Ces principes, qu'aucun homme des champs n'ignore, et qui sont la base de toute bonne agriculture, peuvent s'appliquer en tous points à la culture des jardins, et devraient y être mis beaucoup plus souvent en pratique.

Rien cependant n'est plus fréquent que de voir procéder en horticulture d'une façon tout opposée, et ne tenir aucun compte de ces notions élémentaires qui peuvent paraître des banalités.

On possède un jardin, petit ou grand, dans lequel sont dessinés ici des pelouses, là des massifs, des bordures; ailleurs des plates-bandes qui restent toujours à la même place et qui ne sont pour ainsi dire jamais modifiées, ni dans leurs dimensions, ni dans leur ornementation.

S'agit-il de pelouses ?... — Au gazon, usé, détruit, succédera un autre gazon. On resème, on regazonne avec plus ou moins de soin, parfois sans même labourer, se contentant de gratter un peu la terre dans les places dégarnies pour y faire prendre la graine. D'autres fois on laboure bien, mais sans fumer : quelquefois on fume, mais combien ces soins sont insuffisants pour rendre la fertilité et la propreté à ce terrain, fatigué d'avoir longtemps porté du gazon et envahi par toute cette légion de mauvaises herbes sauvages, qui tendent toujours à régarnir les places vides et à reconquérir leurs droits en se substituant aux espèces cultivées !

Est-ce ainsi qu'on opérerait en agriculture ? — Malgré la fumure qui ne rend au sol qu'une partie des éléments utiles enlevés, sans y détruire les principes funestes excrétés par les plantes cultivées précédemment, ne ferait-on pas succéder au gazon une plante d'une autre nature, laquelle, puisant dans le sol des principes différents de ceux exigés par le gazon et y déposant au contraire des éléments propres à sa végétation, reposerait et réparerait ce sol, tout en le préparant au retour prochain de la pelouse ? Et s'il s'agissait en même temps de nettoyer le sol de toutes les mauvaises plantes qui l'auraient envahi, l'agriculteur, après avoir nettoyé le gazon, labouré et fumé sa terre, n'y cultiverait-il pas une plante sarclée, telle que patate, betterave ou autre, qui, exigeant dans le cours de l'année plusieurs façons, plusieurs binages, mettrait cette terre dans un état de propreté qui permettrait, après deux labours et une fumure copieuse, d'y ramener le gazon sans inconvénient ?

Il est vrai que rien n'est désagréable comme de voir devant son habitation, à la place d'une pelouse ou d'un joli tapis vert, une terre nue ou un champ de betteraves, de patates ou autres plantes de ce genre. — Cependant, dans certains cas, il n'y a pas d'autre remède, à moins qu'on ne puisse substituer sur une certaine épaisseur ou mélanger en quantité à la terre fatiguée, de la terre nouvelle ; mais ce procédé, possible dans quelque cas et sur une petite échelle, devient la plupart du temps impraticable.

Au lieu de cela, au gazon usé on fait succéder un autre gazon qui devient moins beau que le précédent ; puis trois, quatre gazons et plus se succèdent ainsi, devenant de plus en plus laids et maigres. On accuse la graine d'être mauvaise ; on s'en prend à son jardinier, à son fournisseur, puis enfin, en désespoir de cause et lorsqu'il n'en est plus temps, on va demander conseil aux hommes compétents. On agit en cela comme un certain malade qui, s'étant blessé à un doigt et cherchant à éviter une opération de peu d'importance jugée nécessaire, alla consulter les charlatans et les empiriques, qui laissèrent ou firent tellement aggraver le mal, que le chirurgien, rappelé enfin, dut couper le bras tout entier.

Si, laissant la question de pelouses, nous examinons la décoration des massifs ornés et des corbeilles de fleurs, nous voyons la même indifférence présider à leur assolement. Cette année et l'an prochain, afin de ne pas rompre l'harmonie des bouquets tels que placés dans le jardin, on peut-être pour s'éviter le tracé de combiner de nouvelles dispositions, on remettra les mêmes plantes identiquement aux mêmes places. Peut-être recommencera-t-on plusieurs années de suite, et, bien qu'on cherche autant que possible à renouveler et à modifier la nature du sol, ce travail sera rarement fait d'une manière complète et convenable. D'ailleurs, lors même qu'on cherchait à ne pas remettre les mêmes plantes aux places qu'elles occupaient précédemment, il est fort difficile qu'on puisse bien combiner la décoration d'un jardin de façon à éviter complètement, sur un espace donné, le retour des plantes similaires.

Il en résulte qu'au bout de quelques années, on remarque dans ses cultures, et sans qu'on se rende toujours bien compte du pourquoi, que telle plante, qui autrefois réussissait parfaitement, boude maintenant qu'elle est souffreteuse, couverte d'insectes, qu'elle ne fleurit plus, ou seulement peu et mal, et qu'elle devient enfin incultivable et semble se déplaire dans ce terrain.

Ces faits sont beaucoup plus fréquents qu'on ne le pense, et il est peu d'horticulteurs attentifs qui n'aient eu l'occasion de les observer. Telle plante, par exemple, qui ne voulait plus

pousser ni fleurir dans un jardin où elle prospérait autrefois, et dont on avait été obligé d'abandonner la culture, y étant rapportée quelques années plus tard, se remettait à végéter avec vigueur et à fleurir abondamment pour recommencer à bouder quelque temps après.

On pourrait en dire autant des cultures du potager, de celles de la pépinière, et multiplier les exemples à l'infini. Il nous suffit d'avoir appelé sur ce sujet l'attention des personnages qui s'occupent des jardins, pour les convaincre qu'en horticulture comme en agriculture, un bon assolement est une condition indispensable de réussite et de succès durables. — BARRAL.

Les œufs des poules et ceux des canes

Il est intéressant de savoir si les poules sont meilleures pondeuses que les canes, afin d'élever celle des deux espèces qui est susceptible de donner de plus gros bénéfices et de produire les œufs les plus nourrissants.

A cet effet on a pris 3 poules et 3 canes de bonne race, nées les unes et les autres en février. Ces volailles ont reçu une nourriture abondante et variée et ont vécu en liberté avec un coq et un canard mâle.

Pendant l'automne qui a suivi leur naissance, les trois canes ont pondu 225 œufs ; la ponte a recommencé en février et s'est continuée sans interruption jusqu'au mois d'août. Les pondeuses n'ont pas cherché le moins du monde à couver et sont devenues très-maigres, mais elles ont rapidement repris leur embonpoint.

Les poules n'ont pas donné d'œufs pendant le premier été ; elles ont commencé à pondre en janvier et ont continué jusqu'au mois d'août. Deux ont voulu couver, mais on ne les a pas laissées faire.

Voici d'ailleurs le résultat de la ponte des poules et des canes :

	Poules.	Canes.
Janvier	26	00
Février	37	24
Mars	39	63
Avril	41	68
Mai	39	82
Juin	33	72
Juillet	32	70
Août	10	13
Total	257	392

Il résulte de ces chiffres que les poules ont pondu 257 œufs alors que les canes en ont produit 617, c'est-à-dire 225 pendant l'automne et 392 pendant les huit mois ci-dessus indiqués ; soit 205 œufs 1/2 par tête pour les canes et 82 œufs 1/2 seulement pour les poules. Il est alors évident qu'il y aurait avantage à avoir des canes dans la ferme au lieu de poules.

Le poids des œufs et de leurs diverses parties a été à peu près le même des deux côtés ; cependant les œufs de canes contiennent une plus grande quantité de substances nutritives que ceux de poules, leur matière grasse exhale, après dessiccation, une odeur agréable de canard rôti.

Ainsi les canes présentent deux avantages : elles possèdent une plus grande fécondité et les œufs sont plus nourrissants. Ces expériences comparatives sont faciles à faire, et certes il vaut bien la peine de les répéter. 617 œufs contre 257, c'est quelque chose pour l'habitant des campagnes ! — L. DE VAUCHELAS.

Petite Chronique

La fête de St. Joseph à St. Louis de Kamouraska. — Le beau village de Kamouraska a été le 19 mars au soir le théâtre d'une démonstration qui fait le plus grand honneur à ses habitants. M. le curé avait annoncé le dimanche précédent qu'il entendait honorer d'une manière aussi solennelle que possible le Glorieux Patriarche St. Joseph, pendant le mois de Mars qui lui est spécialement consacré.

Quelques âmes pieuses, désirant profiter de l'occasion pour manifester leur dévotion, organisèrent une petite fête à laquelle

s'associa la plus grande partie de la population. Nous pouvions lundi soir, admirer trois ou quatre immenses feux de joie dont les flammes éclairaient tout le village.

La jeunesse de l'endroit passa une partie de la soirée à faire retentir les échos l'alentour de leurs hurrahs et de leur vivat; le tout accompagné des détonations répétées des carabines que M. l'adjudant du Bataillon de Kamouraska, avait eu la complaisance de mettre à leur disposition, nous a-t-on dit.

De temps en temps le bruit de la fête était dominé par la voix puissante du canon de Monsieur le Maire.

On se sépara sur les dix heures, heureux d'avoir montré que les Canadiens n'ont pas cessé de reconnaître en St. Joseph le premier Patron de leur pays.

Maladie épizootique parmi les animaux de basse cour. — Presque tous les galinacés en sont atteints. Les symptômes de cette maladie sont un étourdissement qui leur fait baisser la tête jusqu'à terre et leur ôte toute agilité. On a fait l'autopsie de plusieurs de ces animaux et l'on a remarqué autour du foie et de l'œsophage, jusqu'au gosier des poches remplies d'eau. On n'évalue pas à moins de 1,800 fr. les pertes que cette maladie a fait subir jusqu'à ce jour à plusieurs propriétaires. — *Revue d'Economie Rurale de Paris.*

— Un jardin bien entretenu et où il y a toujours de quoi prendre, c'est là moitié de la vie.

— Un cultivateur demandait à son voisin, comment il se faisait que dans son jardin tout poussait si bien et si vite? — Mon ami, répond le voisin, j'y mets trois choses: le travail, l'engrais et de bonnes semences! Recette facile, et je promets le même succès à tous ceux qui auront le courage de la mettre en pratique. C'est rien de nouveau, mais combien peu y pensent. Pendant que tu fumais bien tranquillement ta pipe près du poêle, allant quelquefois d'un voisin à l'autre pour passer le temps, moi je faisais mes travaux de jardinage, et tu t'étonnes de mon succès! Va, pauvre routinier!

RECETTES

Procédé pour distinguer les vins rouges naturels ou non

Un procédé simple et facile pour distinguer les vins rouges teints artificiellement des vins rouges véritables, repose sur la prompte solution dans l'eau des matières colorantes des graines et des fruits de différentes espèces, et sur la solution difficile dans l'eau de la vraie matière colorante des vins rouges, qui ne peut se dissoudre entièrement que dans un esprit-de-vin contenant beaucoup d'eau.

Pour appliquer ce procédé, on commence d'abord par plonger dans le vin que l'on veut essayer un morceau de mie de pain, ou bien aussi une éponge qu'on nettoie préalablement, et puis on la laisse s'emplier complètement de vin par suite de l'absorption; cela fait, on met la mie de pain ou l'éponge qui a absorbé le vin dans une assiette remplie d'eau.

Si le vin rouge a été fait de matières colorantes artificielles, l'eau prend immédiatement une teinte rouge violette; si, au contraire, le vin rouge n'a pas été teint artificiellement, mais que sa couleur soit naturelle, l'eau ne change de couleur qu'un quart d'heure après, et tout d'abord on aperçoit que l'eau prend une teinte semblable à celle de l'opale.

Fraude dans le commerce des farines.—Moyen de la reconnaître

Un célèbre chimiste, dit le *Mémorial de la Loire*, indique un moyen facile de reconnaître une fraude qui se commet quelquefois, paraît-il, dans le commerce des farines. Cette fraude consiste à mélanger la farine de blé avec celle de féverolles et de haricots.

Le chimiste en question part de ce principe, que la farine de froment contient en moyenne la huitième partie de son poids en gluten (le gluten est le principe le plus nutritif de la farine; il contient, comme substance végétale, de l'hydrogène, de l'oxygène, du carbone et du azote). Pour le constater dans une farine, on isole, en malaxant sous un très-petit filet d'eau, qui dissout la gomme, le sucre et l'albumine qui sont mêlés au

gluten, deviennent clairs et transparents; il reste alors entre les mains une matière molle, grisâtre, d'une odeur fade, très-élastique. Cette matière est le gluten.

Si la farine a été falsifiée avec une proportion quelconque de farines de haricots ou de féverolles, il est absolument impossible, quelque soin qu'on apporte au lavage, de pouvoir réunir une portion quelconque de gluten; de plus, la pâte faite avec une farine ainsi altérée est sans tenacité, elle laisse exhaler une odeur particulière, désagréable, rappelant celle d'une huile siccatrice, parce que ce sont les haricots vieux et avariés qui s'emploient d'habitude à cette fraude. C'est dans un but d'intérêt général que nous croyons devoir reproduire cet avis, qui est communiqué par un agronome les plus distingués de la Loire.

ON A BESOIN

D'HOMMES et de FEMMES qui voudront se charger d'une affaire qui paiera de

\$4.00 à \$8.00 PAR JOUR

et dont on peut s'occuper dans les alentours des localités qu'on habite. C'est une chance rare pour ceux qui se trouvent sans emploi ou qui ont du temps de reste. Il arrive souvent que des jeunes gens font aussi bien que des hommes. Pour particularités qui sont envoyées gratis s'adresser à

J. LATHAM & CIE.,
292 Washington St., Boston, Mass.


PRIÈRE A NOS **DE PAYER**
 ABONNÉS retardataires
AU PLUS TOT.

LA PROCHAINE

EXPOSITION PROVINCIALE

AURA LIEU

CETTE ANNÉE A MONTREAL

Dans la semaine commençant le

15 SEPTEMBRE PROCHAIN.

De plus amples détails seront donnés plus tard.

GEORGE LECLERE.

MARS 1873.

TERRE A VENDRE

LE Soussigné offre en vente une magnifique propriété qui peut former en tout trois arpents sur quarante-deux, située au deuxième rang de Ste. Anne de la Pocatière avec maison neuve dessus construite, grange, étable, etc.

Pour plus amples informations, s'adresser à Joseph Dionne, écrivain, Maître de Poste à Ste. Anne, ou au Soussigné à Québec.

FORTUNÉ DIONNE, Marchand.

Ste. Anne de la Pocatière, 25 février 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, mars, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.